

prs | EUROPE

19-20 June 2024
RAI, Amsterdam

Plastics Recycling Show

MISSION EXPLORATOIRE Recyclage des Plastiques

Mercredi 19 | Jeudi 20 Juin 2024



Amsterdam • Pays-Bas

► au départ (et retour) de PARIS GARE DU NORD / EUROSTAR

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 Mai 2024

Dans la limite des 10 places disponibles

VOS CONTACTS

Elodie BOURGOIN | Tél : 03 80 60 40 62 | e.bourgoin@bfc.cci.fr

Julie MALAQUIN | Tél : 07 85 01 34 80 | julie.malaquin@polymeris.fr

PARTICIPEZ AU PLUS GRAND RENDEZ-VOUS EUROPÉEN DE LA FILIÈRE RECYCLAGE DES PLASTIQUES !

Le salon international **Plastics Recycling Show Europe** (www.prseventeeurope.com) est un salon associé à un programme de conférences dédié au recyclage des plastiques en Europe continentale.

Il se déroule chaque année sur 2 jours à Amsterdam et cette année les 19 et 20 juin 2024.

Cet événement **couvre la chaîne d'approvisionnement**, depuis le sourcing des matières premières jusqu'aux techniques de recyclage mais aussi les aspects liés à la collecte, au tri et au recyclage des plastiques industriel, commercial, agricole et post consommation.

Polymeris, en collaboration avec CCI International Bourgogne Franche-Comté, et avec le soutien financier de la Région, ont souhaité permettre aux entreprises régionales de participer à cet événement international en proposant **une mission exploratoire** avec visite du salon **les mercredi 19 et jeudi 20 juin 2024**.

Ce déplacement sur 2 jours permettra à tout membre de votre société ou de votre structure de se rendre sur le salon PRSEurope en profitant d'une logistique groupée avec voyage en train Eurostar depuis Paris-Gare du Nord.

Vous aurez ainsi la possibilité de profiter d'une logistique et d'un accès optimisés sur le salon, associés à une expertise en amont et pendant le salon avec l'accompagnement de Polymeris, tout **en gérant efficacement votre temps** sur ces deux journées.

► Pourquoi visiter le PRSE

Réseauter avec des exposants de haut niveau issus d'un large éventail de l'industrie du recyclage

Rencontrez des experts des principales associations et clusters

Découvrez des moyens d'augmenter l'efficacité et d'accroître les profits.

Découvrez les lancements de produits, innovations et les équipements les plus récents

Établissez de nouveaux **contacts** et **Identifier de** nouvelles opportunités commerciales.

Apprenez des membres reconnus de l'industrie et des principales associations dans les volets des séminaires et des conférences.

Un **large éventail de l'industrie du recyclage des plastiques** sera représenté à l'exposition, notamment :

⇒ Fournisseurs de machines et d'équipements de recyclage du plastique

⇒ Fournisseurs de matières plastiques

⇒ Services de manutention et de logistique

⇒ Recycleurs de plastique

⇒ Autorités locales

⇒ Préprocesseurs

⇒ Consultants en gestion de projet

⇒ Recyclage et gestion des déchets

- **4 halls d'exposition** présentant les toutes dernières technologies
- **467 exposants**
- 10 000 visiteurs professionnels internationaux
- Heures d'ouverture : Mercredi 19 juin de 9h00 à 17h30 | Jeudi 20 juin de 9h00 à 17h00

► Optimisez votre visite avec l'appui de



① En amont du salon

Webinaire de présentation de cet événement avec décryptage des thématiques présentes sur le salon afin de cibler vos points d'intérêts et vous aider à organiser votre parcours de visite.

Ce Webinaire est planifié **le Mercredi 12 Juin 2024 - de 14h00 à 15h30**.
(un lien vous sera adressé à cet effet – participation fortement conseillée)

② Pendant le salon

Accueil par Monsieur Adrien SIMON, *Chargé de mission Innovation* chez Polymeris le mercredi 19 juin à notre arrivée en début d'après-midi et présentation des points d'intérêts et innovations

③ Après le salon

Webinaire de restitution des grandes tendances 3 à 4 semaines après votre déplacement et témoignages.

▶ Votre package transport, transferts et hébergement

PROGRAMME GÉNÉRAL

(sous réserve des horaires définitifs remis ultérieurement et d'un nombre suffisant de participants)

JOUR 1 – mercredi 19 juin 2024	
RDV 08h50	Paris GARE DU NORD - EUROSTAR // Class Comfort + Wifi à bord Départ 9h22 / 12h53 Amsterdam Centraal (3h31 Direct) Prévoir votre carte d'identité ou votre <u>passport valide</u>
13h00	Transfert en métro (10 mn) jusqu'au Parc des Expositions RAI, AMSTERDAM
13h30	Arrivée sur le salon avec votre badge Visiteur imprimé Passage immédiat. – Dépôt Vestiaire payant (2 euros) Accueil par POLYMERIS
18h00	Départ du Parc des Expositions Transfert vers l'hôtel (les coordonnées vous seront remises ultérieurement)
20h00	Proposition de dîner pris en commun à proximité de l'hôtel – Échanges et convivialité
JOUR 2 – jeudi 20 juin 2024	
8h00	Départ de l'hôtel en taxi ou transport en commun
9h00	Arrivée sur site. Visite libre du salon et/ou suivi des parcours thématiques. Networking.
14h40	Départ impératif du salon
15h30	Gare Centraal d'Amsterdam – EUROSTAR // Class Comfort + Wifi à bord Départ 16h08 / 19h36 Paris Gare du Nord (3h29 Direct)
	Retour par TGV Paris Gare de Lyon – Dijon Ville ou Besançon Ville (en option)

▶ VISITE LIBRE DU SALON DE VOTRE CHOIX ET ACCÈS AUX CONFÉRENCES

Nous vous fournissons les badges visiteurs pour un accès optimisé sans attente. Les supports de visite seront à retirer sur place.

Des vestiaires sont disponibles sur présentation de votre badge et consignes de 2 euros.

Accès aux conférences thématiques avec présentation de votre badge. Toutes les conférences sont en anglais.

<https://prseventurope.com/prse2024/en/page/conference-programme>





MISSION EXPLORATOIRE 2 jours SALON PRS EUROPE - AMSTERDAM

Mercredi 19 et Jeudi 20 juin 2024 • Amsterdam – PAYS -BAS

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par mail e.bourgoin@bfc.cci.fr avant le **30 mai 2024** :
Une facture vous sera adressée à réception de votre bulletin avec appel d'un acompte de 50 %

Raison Sociale

Adresse

Code Postal Ville

Numéro SIRET (obligatoire)

Dossier suivi par E-mail direct :

PARTICIPANT (Nom et Prénom, Fonction)	✉ E-mail direct	📞 N° de Portable
1.		
2.		
3.		

NB : En cas d'empêchement, il sera possible de modifier le nom du participant jusqu'au 10 juin 2024, les places ne sont pas remboursables

♦ **Tarif ...700,00 € HT / participant (*)** (Après déduction de la subvention de 50 % de la région Bourgogne Franche-Comté)
Limité à 2 places "subventionnées" par entreprise (*)

♦ **Tarif...1 400,00 € HT / participant**

Ce prix comprend :

- ▶ le déplacement aller – retour en EUROSTAR
- ▶ les transferts Gare - Salon - Hôtel - Salon - Gare
- ▶ votre hébergement (1 nuitée) avec petit déjeuner + dîner du 19 juin
- ▶ l'entrée pré-enregistrée au salon PRS Europe - Networking.- Accès au programme de conférence.
- ▶ Webinaire de présentation et décryptage
- ▶ Accompagnement à la création de votre parcours de visite
- ▶ Webinaire de restitution
- ▶ Assistance et accompagnement CCI International Bourgogne Franche-Comté + Polymeris

Participant(s) au tarif subventionné (*) (maximum 2)	soit x 700,00 € HT	=€
2^{ème} participant au tarif subventionné partageant la même chambre	610,00 € HT	=€
Participant(s) au tarif non subventionné	soit x1 400,00 € HT	=€
Trajet TGV Paris Gare de Lyon – Dijon ou Besançon (en option) Tarif sur demande		=€
	TOTAL HT	=€
(*) selon conditions d'éligibilité	TVA à 20 %	=€
	TOTAL TTC	=€

Cofinancement possible avec le programme européen POLREC

Il est obligatoire de **candidater avant le 22 mai 2024 à midi.**

- ☞ [Ouverture de l'appel à projet POLREC pour l'internationalisation des PME de l'industrie du recyclage - Polymeris](#)
- ☞ [POLREC: Internationalisation Open Call – Cluster Submission Platform](#)

Informations : contactez Julie MALAQUIN - julie.malaquin@polymeris.fr



La Région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien financier à cette mission qui s'inscrit dans le cadre de la convention du programme de CCI International Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2024.

Pour bénéficier du tarif subventionné, les entreprises participantes doivent remplir les critères d'éligibilité détaillés ci-dessous :

(*) Conditions d'éligibilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté

- Entreprise implantée en Bourgogne Franche-Comté de moins de 250 salariés
- CA annuel < à 50 millions d'€ ou au total de bilan < à 43 millions d'€
- Entreprise non détenue à plus de 25 % par un groupe de + de 250 salariés

Je déclare que

- Mon entreprise répond à ces critères et je bénéficie du tarif subventionné
- Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales
CA :CA Export Effectif :

J'accepte les conditions Générales de Vente

Le à

Cachet et signature

Conditions de règlement

La signature du présent bon de commande vaut acceptation des conditions générales de vente ci-jointes, a compte de 50 % à l'inscription.
Toute demande d'annulation intervenant après le 30 mai 2024 impliquera l'obligation de règlement des frais engagés.



I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI Bourgogne Franche-Comté (CCI BFC) a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI BFC détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI BFC est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (2 avenue de Marbotte 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI BFC. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne.

I.3. La prestation de CCI BFC inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateur(s) de CCI BFC

I.4. Dans la prestation de CCI BFC ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétiats non prévus

II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI BFC font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI BFC (2 avenue de Marbotte 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI BFC accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI BFC que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI BFC.

II.5. La réception par CCI BFC du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues.

Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI BFC émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI BFC se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI BFC, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Bourgogne toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation ect ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI BFC s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International Bourgogne pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI BFC

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes (notamment dans le cas où le client se trouve en état de redressement judiciaire ou de liquidation de biens, conformément à la loi du 26 juillet 2005), CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Toutefois, dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de la prestation serait décidée par l'organisateur principal d'une manifestation, objet de la prestation, le remboursement des acomptes versés tiendra compte des éventuelles retenues et déductions faites par l'organisateur principal, lesquelles viendront en déduction des sommes dues par la CCI BFC.

En cas de simple report de la date de la manifestation, et selon les dispositions contractuelles prévues par celui-ci, la CCI BFC se réserve le droit de refuser tout remboursement d'acompte.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte versé
- Soit si les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

V. Assurances

CCI BFC n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

VI. Données personnelles

Vous êtes informés de la collecte de données à caractère personnel par la CCI de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, représentée par son Président.

Le traitement de ces données a pour finalité :

- 1° finalité : Suivi de la prestation, objet de la convention.
- 2° finalité : Insertion des données personnelles dans la GRC de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Ce traitement est fondé juridiquement sur l'art. 6 du Règlement Général sur la Protection des Données UE/2016/679, Par. 1, point b) : exécution d'un contrat.

Les destinataires de ces données à caractère personnel sont les collaborateurs du service CCI INTERNATIONAL de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et les membres de la TEAM France EXPORT

Ces données font l'objet d'une mise à jour annuelle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, 2 Avenue de Marbotte, 21000 DIJON ou par courriel : (adresse : RGPD@bfc.cci.fr). Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL , 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

VII. Droit applicable/Attribution de juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal judiciaire de Dijon sera seul compétent.